



Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 29/11/2024

ID : 059-215903832-20241125-DC_2024_072-AU

Républ

Département du Nord

Ville de Marly

Service : Marchés Publics
DC2024-072

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Salage des voiries, des places publiques et des espaces privés communaux

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L2123-1 et R 2123-1

Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres

Considérant la nécessité pour la ville de procéder à une consultation pour le salage des voiries, des places publiques et des espaces privés communaux

DÉCIDE

Suite à la consultation de plusieurs entreprises compétentes dans le domaine du salage des voiries, M. le Maire est autorisé à attribuer et signer le marché dans les conditions suivantes :

Attribution du lot unique à la société ID VERDE située à Bouchain (59111). Le montant du marché sera déterminé par les quantités réellement exécutées avec un maximum de 24 000€ HT.

Le marché est attribué pour la période du 2 décembre 2024 au 10 mars 2025.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 25 novembre 2024

Le Maire,
Jean-Noël VERFAILLE



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 29/11/2024
et de la publication le 29/11/2024